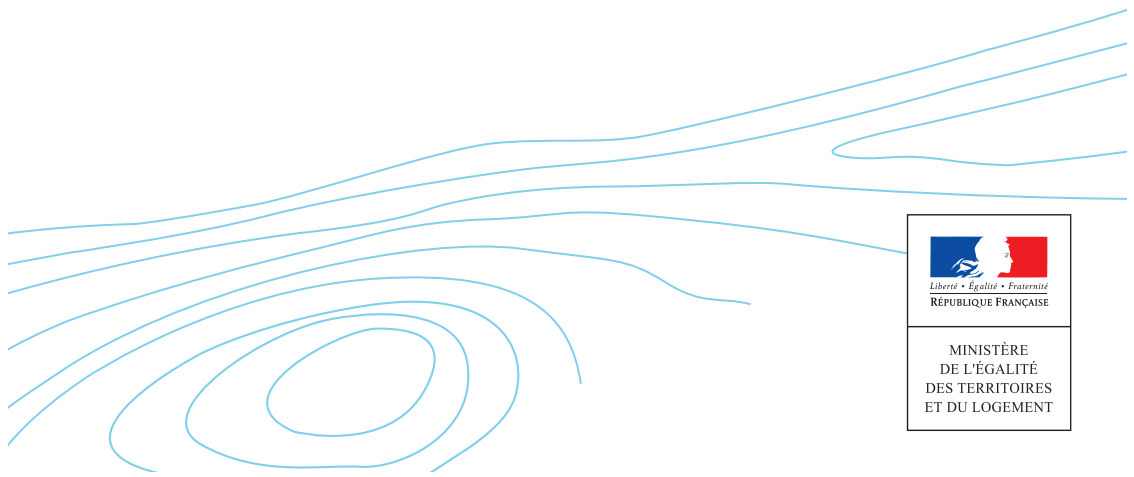




CLUB. PLU *i*

plan local d'urbanisme intercommunal

Accompagner les intercommunalités
dans **l'élaboration** d'un nouvel
outil de planification





L'État, à travers la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du **12 juillet 2010**, a promu les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

L'intercommunalité est l'échelle la plus pertinente pour définir un **projet de territoire** équilibré et durable. Ainsi, à travers son PLUi, la communauté **fédère** les communes et les citoyens et met en cohérence les **différentes politiques** de l'aménagement de son territoire (notamment habitat et déplacements).

Afin d'encourager l'élaboration des PLUi et de promouvoir cet outil de planification, l'État s'est mis au service des territoires par la création et l'animation du Club PLUi.

Contact □□□

Adresse mail : club.plui@developpement-durable.gouv.fr

Le site : <http://extranet.ecoquartiers.territoires.gouv.fr/plans-locaux-d-urbanisme-r401.html>

(utilisateur : ecoquartiers, mot de passe : extr@eco)



Un Club partenarial a été créé pour favoriser la multiplication des PLUi sur le territoire □

Le séminaire de lancement du Club, le 16 mars 2012

Le Club PLUi a été officiellement créé lors d'un **séminaire organisé le 16 mars 2012**, où étaient invités l'ensemble des lauréats d'appels à projets lancés par le ministère en 2010, 2011, 2012 et 2013, certains partenaires, ainsi que les services de l'État (DREAL, DDT(M))¹ comptant des lauréats sur leur territoire.

Un Club pour appuyer et promouvoir

Ce Club a vocation à **féderer et faire travailler ensemble** les professionnels en charge de PLUi par l'animation d'un réseau vivant et productif. L'ambition du Club se décline à travers deux objectifs majeurs :

- **Apporter un appui (méthodologique, juridique, financier) à l'élaboration des PLUi**

Cet objectif se traduit notamment par la construction d'outils, par leur diffusion auprès des publics intéressés (services de l'État comme EPCI), ou par l'organisation de la montée en compétences des acteurs impliqués par des formations.

- **Promouvoir et encourager l'élaboration des PLUi sur le territoire**

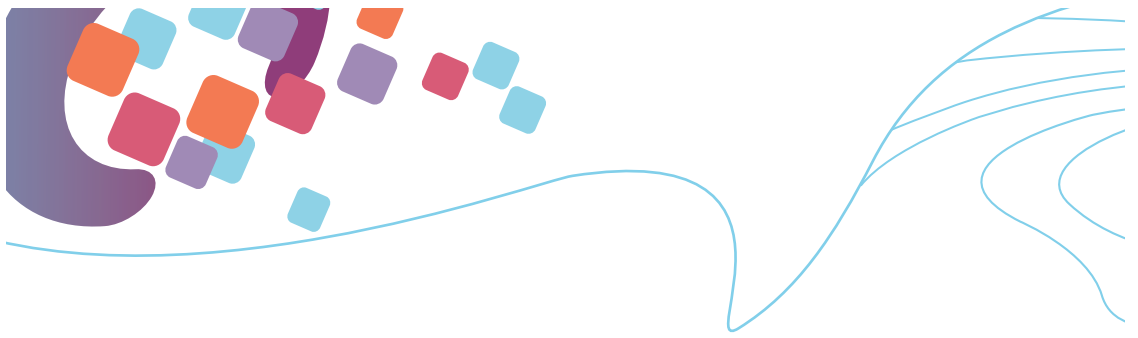
Cet objectif se traduit notamment par la mobilisation des différentes parties prenantes sur le sujet (services de l'Etat, associations d'élus...) ou par le soutien des techniciens territoriaux dans la promotion de l'urbanisme au niveau intercommunal.

Un Club partenarial piloté par l'Etat

Le Club est une entité dont la **dimension partenariale** est structurante : elle doit être à ce titre sans cesse entretenue et valorisée.

Les **bénéficiaires** du Club sont les communautés **lauréates** des appels à projets (94 en février 2013), mais aussi l'ensemble des **parties prenantes** travaillant sur les PLUi. Les productions du Club doivent donc bénéficier à l'ensemble des **EPCI** (lauréats ou non), ainsi qu'aux **professionnels** tels que les organismes de formation, les agences d'urbanisme, les bureaux d'études, etc.

¹ Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)



Les intercommunalités lauréates des appels à projets et membres du Club PLUi

94 lauréats ont bénéficié du soutien financier de l'Etat entre 2010 et 2013.

- 2010 : 4 lauréats (2 CU, 1 CA, 1 CC)¹
- 2011 : 31 lauréats (4 CU, 3 CA, 4 CC)
- 2012 : 34 lauréats (1 CU, 3 CA, 30 CC)
- 2013 : 25 lauréats (3 CU, 1 CA, 21 CC)

Les lauréats se répartissent sur 18 régions et 40 départements.

Les acteurs impliqués au sein du club PLUi

- La **maîtrise d'ouvrage** est assurée par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL), à travers la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).
- Le **pilotage** est confié au bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie (QV3). Il s'appuie pour ce faire sur deux acteurs du Réseau scientifique et technique (RST) du ministère (CERTU et CETE Ouest) pour la préparation, la coordination et l'accompagnement du Club. Pour fonctionner, le Club s'appuie sur les services de l'État, DREAL et DDT(M) au niveau local et au niveau central sur différents bureaux de la DGALN et de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).
- Des **partenaires essentiels** de l'administration ont participé à la création du Club et y sont depuis fortement associés notamment à travers leur participation au comité de pilotage. En plus des associations d'élus (AdCF, AMF, et ACUF)², on trouve également la FNAU et le GART³.

¹ CU : communauté urbaine ; CA : communauté d'agglomération ; CC : communauté de communes

² AdCF : Assemblée des Communautés de France ; AMF : Association des Maires de France ; ACUF : Association des Communautés Urbaines de France

³ FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme ; GART : Groupement des Autorités Responsables de Transport



Les activités du Club se répartissent entre des travaux menés au niveau national et des actions entreprises au niveau local □

Les travaux du Club se structurent autour d'actions de différentes natures destinées à la fois à l'**accompagnement méthodologique et juridique** des EPCI et à la **promotion** des PLUi.

Les groupes nationaux méthodologiques et juridiques

Ces groupes ont pour objet d'**accompagner** les EPCI dans l'élaboration d'un PLUi, sur les plans **méthodologique** et **juridique**. Il s'agit d'identifier les questions soulevées par l'élaboration d'un PLUi, de **produire les outils** méthodologiques nécessaires ou éléments de réponse sur des thématiques clés. Ces groupes réunissent les **partenaires du Club** au niveau national et font intervenir en fonction des besoins des **EPCI lauréats** pour contribuer à l'avancement des réflexions.

Les clubs territorialisés

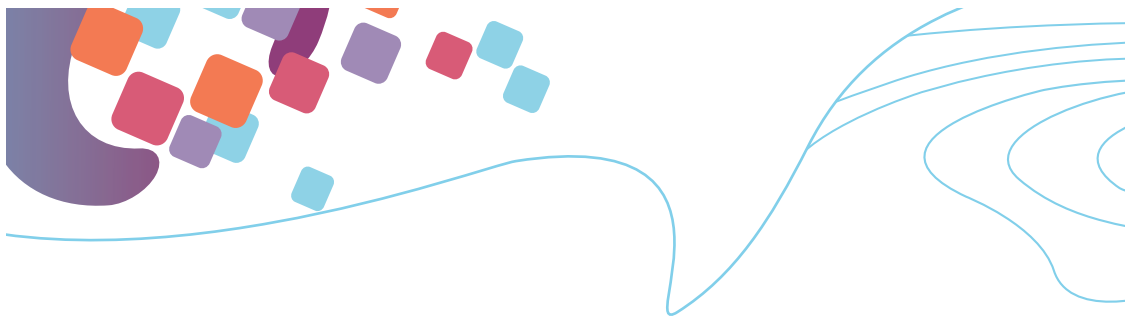
Les clubs territorialisés sont constitués d'**EPCI volontaires** situés sur le territoire et d'**acteurs locaux** associés à la démarche. Ils visent à **instruire les thématiques locales** identifiées par les EPCI et proposer des outils associés. Instances d'échanges entre lauréats, ils doivent permettre de **mutualiser les questionnements** et **faciliter les échanges** entre le niveau local et le niveau national. Ces clubs ont vocation à **capitaliser et diffuser** les expériences les plus significatives. Pour fonctionner, les clubs territorialisés s'appuient sur les **DREAL**, les **DDT(M)**, le réseau scientifique et technique du ministère et les partenaires moteurs au niveau local.

Les groupes nationaux en 2012

En 2012, des réunions dédiées à la question de l'**intégration des volets habitat et déplacements** dans les PLUi ont été organisées. Ces travaux doivent aboutir à la diffusion d'un document **Questions/réponses** sur cette thématique.

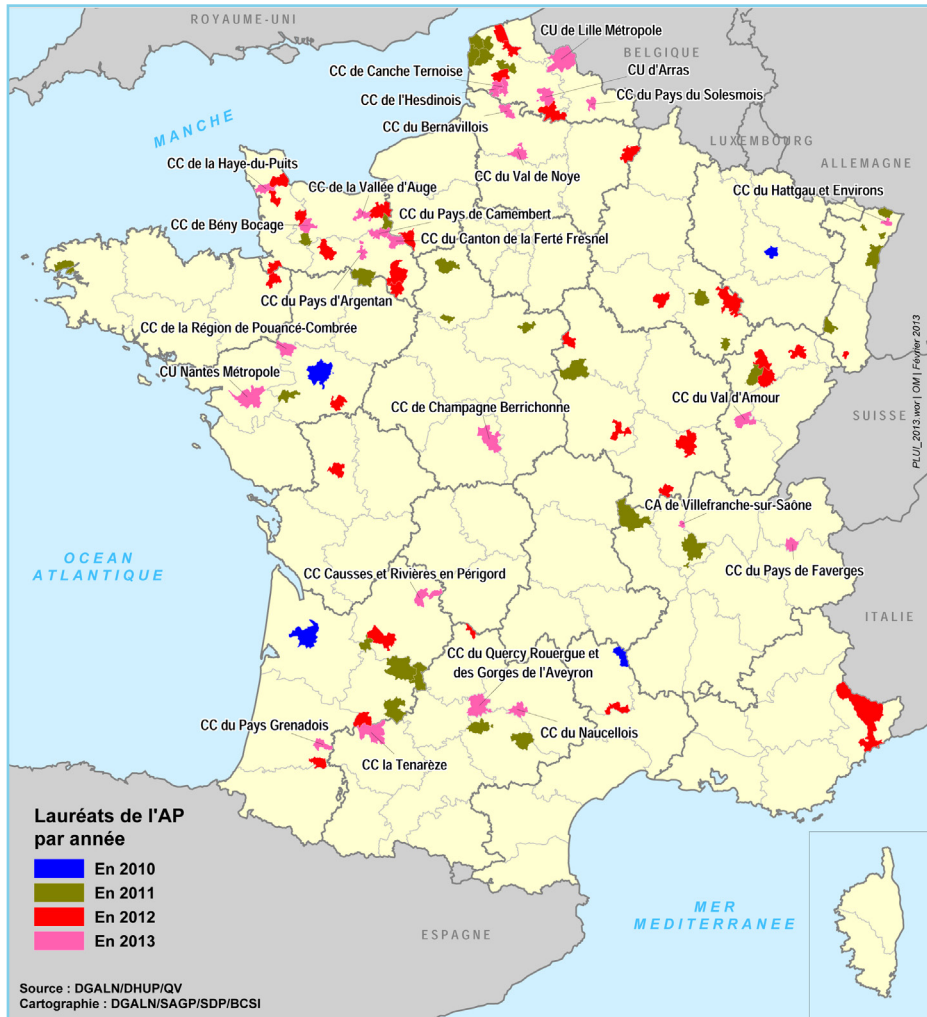
Les clubs territorialisés en 2012

En région, deux clubs territorialisés ont été lancés, en **Bourgogne** (lancement le 7 décembre 2012) et en **Basse-Normandie** (lancement le 18 décembre 2012). Des clubs territorialisés doivent être lancés dans **3 autres régions** (Alsace, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais) en 2013.



- Les lauréats se répartissent sur **18 régions** métropolitaines françaises et **40 départements**.
- La plus petite intercommunalité comprend **4 communes** (Communauté de communes d'Altkirch, Haut-Rhin ; Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, Rhône), et la plus grande **87** (Communauté urbaine de Lille Métropole, Nord).
- La population des EPCI lauréats varie entre **1 777 habitants** pour le plus petit EPCI (Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, Lozère) et **1 300 000 habitants** pour le plus grand (Communauté Urbaine de Lyon, Rhône).
- Environ 11% de la population française est couverte par des EPCI lauréats.

La carte de France des lauréats des appels à projets PLUi en 2010, 2011, 2012, 2013





**Ministère de l'Égalité des territoires et
du Logement**

Direction générale de
l'Aménagement, du Logement et la
Nature

Bureau de la planification urbaine et
rurale et du cadre de vie

Arche Sud
92055 La Défense cedex